



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rendez-vous citoyen

Question écrite n° 1790

Texte de la question

Voici quelques jours, la presse se faisait l'écho de ce que serait prochainement le nouveau Rendez-vous citoyen. Ainsi donc, pour des raisons économiques, le « rendez-vous citoyen », d'une durée de cinq jours, est abandonné au profit d'une seule journée d'information pour tous les jeunes. Outre le fait que l'on puisse s'interroger sur ce que retiendront ces jeunes d'une unique journée amputée par le temps de transport et le déjeuner, il semble qu'il eût été préférable de proposer cette formation dans le cadre de plusieurs demi-journées d'information réparties tout au long de l'année scolaire et dispensées par un militaire professionnel dans les établissements scolaires, dans les classes de terminale, de BEP et de CAP. Une telle mesure permettrait ainsi d'accroître les économies que le Gouvernement souhaite réaliser, en substituant au déplacement de plusieurs dizaines de jeunes, le déplacement du seul instructeur. L'administration de la défense nationale n'aurait pas non plus à assumer le service de restauration des jeunes. Enfin, la répartition de 3 ou 4 modules d'une demi-journée pendant l'année permettrait vraisemblablement de mieux aborder certains problèmes qui ne sauraient être sérieusement évoqués dans le cadre d'une journée unique. M. Pierre Hellier demande donc à M. le ministre de la défense de lui faire savoir s'il entend proposer à son collègue ministre de l'éducation un protocole permettant d'assurer une formation relative à la défense nationale dans le cadre de l'année scolaire, pour tous les élèves de terminale, de CAP et de BEP

Texte de la réponse

Dans le cadre de la réforme du service national, le ministre de la défense a mené une large concertation avec l'ensemble des groupes parlementaires. Les propositions retenues à l'issue de ces débats ont fait l'objet d'un projet de loi adopté par le Gouvernement le 20 août 1997 et qui va être discuté au Parlement à partir du mois de septembre 1997. Les jeunes Français seront convoqués à un appel de préparation à la défense, d'une durée d'une journée, qui se déroulera entre la date de leur recensement et de leur dix-huitième anniversaire. Cet appel, qui a pour objet de développer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et de resserrer le lien entre l'armée et la jeunesse, sera précédé d'un enseignement sur les principes de défense nationale dispensé au sein des établissements scolaires et il ouvrira aux jeunes des possibilités d'accès aux préparations militaires et au volontariat. Il s'agit donc d'un projet d'ensemble, dont le but premier est de favoriser à plusieurs reprises une ouverture des jeunes aux impératifs de la défense nationale. Il doit donc contribuer à pérenniser le lien entre l'armée et la nation. L'appel de préparation à la défense sera organisé dans le cadre du département, sous l'autorité des préfets en liaison avec les délégués militaires départementaux. Les jeunes, qui seront réunis en groupe à effectifs restreints, effectueront cette journée à proximité de leur domicile, ce qui en réduira le caractère contraignant. Le contenu pédagogique de la réforme fait actuellement l'objet de travaux conjoints au ministère de la défense et à celui de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1790

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2507

Réponse publiée le : 22 septembre 1997, page 3079